

Aides liées à la crise sanitaire : un saupoudrage essentiel pour la ville ?

Pendant la crise sanitaire, aucun conseil municipal ne s'est tenu à Rezé, alors que Rezé à Gauche Toute réclamait depuis le 21 mars une réunion de l'ensemble des élus municipaux pour faire face à la situation d'urgence.

C'était pourtant possible en adaptant les modalités, comme certaines villes l'ont fait — telle Grenoble le 20 avril — et comme le prouve ce 11 juin à Rezé avec des modalités particulières à la Trocardière.

Lors de ce conseil municipal ont été présentées un certain nombre de mesures de soutien à des acteurs associatifs ou économiques, ou encore aux agents municipaux, auxquelles il est difficile de s'opposer sur le fond, raison pour laquelle nous les avons votées pour la plupart.

Cependant, 17 jours avant le second tour des élections, la méthode interroge.

De deux choses l'une : ou bien ces mesures sont vraiment urgentes et le maire avait la latitude, aux termes de la loi d'urgence sanitaire du 1er avril, de les mettre en oeuvre sans la validation formelle du conseil municipal. Comme pour les mesures de soutien aux associations, déjà annoncées largement et publiquement avant même la tenue du conseil municipal.

Ou bien ces mesures sont certes nécessaires mais pas aussi urgentes que cela, et il pouvait être laissé le soin à la prochaine équipe municipale de les affiner et de les assumer, en particulier sur le plan budgétaire.

De fait, de nombreuses inconnues pèsent encore sur l'équilibre budgétaire communal à venir pour 2020, en particulier sur les baisses des recettes d'une part des services périscolaires non utilisés pendant 3 mois, et d'autre part fiscales (baisse des droits de mutation), qui vont vraisemblablement représenter chacune plusieurs centaines de milliers d'euros de moins que les prévisions du BP 2020. Il y aura aussi des baisses de dépenses liées au confinement, mais très vraisemblablement moins importantes que les baisses de recettes. **Il est donc étrange de la part d'un maire en fin de mandat d'engager des dépenses non impératives pour lesquelles une nouvelle équipe devra trouver le financement afin d'équilibrer le budget en fin d'année.**

Nous relevons que nombre de ces actions permettent une communication flatteuse de l'action de la ville, et donc de son maire actuel. Il en est ainsi :

- du **fonds d'aide aux associations** : il est évidemment bon d'aider les associations en difficulté, mais nous soulignons que l'effort et la communication sont plus portés vers les associations sportives et culturelles, qui touchent beaucoup de citoyens électeurs, que vers les associations à vocation sociale ou humanitaire, qui touchent plus des personnes éloignées du vote ;
- des **aides aux acteurs économiques** : en quoi un plan de communication est-il nécessaire alors que les aides de la ville seront automatiques et que les aides des autres partenaires font déjà l'objet d'une communication de leur part ?

- du **plan culture** : certes l'idée des « paniers » est intéressante mais 100 000 euros cela permettra tout juste de financer quelques spectacles dont certains pourront éventuellement être médiatisés avant l'élection, mais pas de garantir une offre pour tous les quartiers et dans la durée ;
- de la **remise exceptionnelle de loyer** d'un restaurant pour une période complètement différente de celle du confinement ;
- de la **prime exceptionnelle pour les agents municipaux** : on ne peut pas refuser une prime, mais la décision ne revêt pas de caractère d'urgence, d'autant que des inconnues subsistent encore pour les agents du SIAD et du SSAD. À une prime, nous aurions préféré une réflexion de fond sur l'amélioration des conditions de travail dans la durée. Mais cela n'aurait pas été immédiatement médiatisable.

Nous avons donc eu la désagréable impression que ces décisions relevaient plus d'annonces électoralistes et d'un saupoudrage que d'impératifs d'intérêt général.

Rezé, le 17 juin 2020.

Contact presse : contact@rezeagauchetoute.fr